

# Générer les à-nouveaux provisoires - TCR

## Principe

Cette opération peut être effectuée dès l'ouverture de l'exercice suivant. Elle peut être effectuée autant de fois que nécessaire. Chaque génération d'A-Nouveaux provisoire écrase et remplace la précédente génération. La génération des a-nouveaux définitif remplace les écritures provisoires.

Ce mode opératoire s'adresse à l'ensemble des utilisateurs bénéficiant des droits de traitement de clôture ou de traitement de fin d'exercice. Il convient de disposer de 2 exercices ouverts.

Ce traitement est un traitement de niveau établissement (la ligne bleue dans les structures) à effectuer à partir de l'exercice N-1.

L'exercice N-1 n'étant pas clôturé, l'exercice N ne présente pas d'A-nouveaux, et les balances N sont incomplètes.

Il est alors possible de générer des à-nouveaux provisoires dès l'ouverture de l'exercice N.

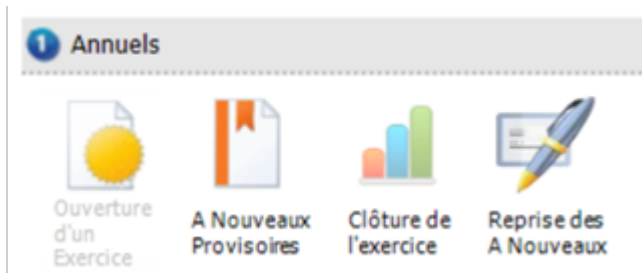
Les A-Nouveaux provisoires disposent de plusieurs propriétés et fonctions :

- Ils sont basés sur la comptabilité N-1 à une date donnée.
- Ils ne clôturent pas N-1. Il est donc possible de travailler sur les deux exercices.
- Modifier la comptabilité de N-1 ne modifiera pas les A-Nouveaux provisoires. Il est possible de régénérer ceux-ci autant de fois que nécessaire. Cette opération annule les à-nouveaux provisoires déjà présents et les remplacent par les nouveaux.
- Les A-Nouveaux provisoires sont comptabilisés dans le journal ZA (Les A-Nouveaux définitifs le sont dans le journal ZX) au 1er janvier N. Les écritures d' A-Nouveaux définitives annulent et remplacent les écritures provisoires.

## Comment procéder

- Se positionner au niveau Etablissement
- Se positionner sur l'exercice N-1

- Cliquer sur le menu 'Traitements périodiques'
- Sélectionner 'A-Nouveaux Provisaires' dans le pavé "1 Annuels"



La page de génération des à-nouveaux provisoires donne plusieurs informations utiles, lire celles-ci pour prendre connaissance de l'ensemble des opérations qui seront effectuées.

Accueil Génération des à-nouveaux provisoires x

- La génération des à-nouveaux provisoires génère un journal de code ZA daté du premier mois du nouvel exercice.
- Ce journal reprend les soldes des comptes de bilan (Classes 1 à 5) et des comptes auxiliaires.
- Si un journal ZA existe déjà dans le nouvel exercice, la nouvelle génération annule et remplace la liste des écritures existantes.
- Ce traitement peut-être effectué autant de fois que l'utilisateur le souhaite.
- Ce journal ZA sera définitivement supprimé lors du passage des à-nouveaux définitifs.
- Pour les établissements multi-sections, il est conseillé d'effectuer ce traitement au niveau établissement pour s'assurer que les comptes de liaison seront soldés dans le nouvel exercice.

- Valider le traitement par le V vert

Le déroulement est affiché sous la fenêtre jaune et indique que le traitement est terminé.

**Traitement terminé**  
**Mise à jour des à-nouveaux provisoires**  
 Section 5330 Calcul des à-nouveaux provisoires  
**Traitement terminé**  
**Mise à jour des à-nouveaux provisoires**  
 Section 5320 Calcul des à-nouveaux provisoires  
**Traitement terminé**  
**Mise à jour des à-nouveaux provisoires**

Il n'y a pas de traitement global qui traite tous les établissements en une seule fois. Il faut procéder établissement par établissement.

## Sur le nouvel exercice

La consultation générale permet de vérifier que ces à-nouveaux provisoires sont correctement affectés.

# Jeu d'essai JFK

E300 \ EHPAD

Exercice 2023 - Ouvert

Accueil Consultation générale x

Journaux auxiliaires

Journaux Tous du mois de Janvier 2023



Date	Compte	Contrepartie	Débit	Crédit
ZA A-nouveaux provisoires			141 097 705,42	141 097 705,42
ZA A-nouveaux Provisoires			141 097 705,42	141 097 705,42
01	F19300000000			180 785,20 A-nouveau provisoire
01	FOASSUR			500,00 A-nouveau provisoire
01	FOCHAMPION			16 370,39 A Nouveaux Provisoires
01	FOEDF			5 246,00 A-nouveau provisoire
01	FOMEDISTORE			6 350,42 A-nouveau provisoire
01	FOPHARMA		390,00	A-nouveau provisoire
01	FORENAULT			4 000,00 A-nouveau provisoire
01	RE0000010000			3 078,96 A-nouveau provisoire
01	RE0000020000		100,00	A-nouveau provisoire
01	RE0000030000			3 126,76 A-nouveau provisoire
01	RE0010000000			600,00 A-nouveau provisoire
01	RE0010000010			3 423,21 A-nouveau provisoire
01	RE0010000030		200,00	A-nouveau provisoire
01	RE0010000040			750,00 A-nouveau provisoire
01	RE0010000060			500,00 A-nouveau provisoire
01	RE0070000080		100,00	A-nouveau provisoire
01	1200000000			23 674 857,66 A-nouveau provisoire
01	1290000000		32 620,40	A-nouveau provisoire
01	1810000000		44 303 813,63	A-nouveau provisoire
01	1820000000		2 326 732,31	A-nouveau provisoire
01	1830000000		8,33	A-nouveau provisoire
01	1841000000		10 927 867,84	A-nouveau provisoire
01	2010000000		150,00	A-nouveau provisoire
01	2050000000		1 857,24	A-nouveau provisoire
01	2131000000		34 882 281,65	A-nouveau provisoire
01	2135000000		549 685,47	A-nouveau provisoire
01	2154100000		559 992,75	A-nouveau provisoire
01	2154200000		272 313,52	A-nouveau provisoire
01	2154300000		805 545,00	A-nouveau provisoire
01	2181000000		1 325 481,82	A-nouveau provisoire
01	2183000000		98 226,37	A-nouveau provisoire
01	2184000000		1 065 259,70	A-nouveau provisoire
01	2805000000			1 857,24 A-nouveau provisoire
01	2813100000			15 054 242,07 A-nouveau provisoire
01	2813500000			302 459,24 A-nouveau provisoire
01	2814500000			169,04 A-nouveau provisoire
01	2815410000			320 765,46 A-nouveau provisoire
01	2815420000			211 321,66 A-nouveau provisoire
01	2815430000			683 934,53 A-nouveau provisoire
01	2818100000			570 477,76 A-nouveau provisoire
01	2818200000			623,78 A-nouveau provisoire
01	2818300000			80 537,65 A-nouveau provisoire

Revision #7

Created 31 August 2022 09:51:33 by Jean François KERSERHO

Updated 17 October 2025 14:27:12 by Elodie LUCEYRAN